Deuxième Année.— Numéro 164. CINQ CENTIMES *Vendredi 12 Juin 1896*

L'ÉGALITÉ
de Roubaix-Tourcoing

NORD et Départements [illegible] Trois mois 4 fr. 50 | Six mois 9 fr. | Un an 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS [illegible] 12 fr. | 22 fr.
Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

BUREAUX DES ANNONCES
ANNONCES
A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
A TOURCOING, 12, Rue Desurmont.
A LILLE, 28, Rue de Tenremonde.

INFORMATIONS

(Par Service Spécial)

L'EXPEDITION AU SOUDAN

Londres, 10 juin.

D'après une dépêche de Souakim, une lettre d'un Grec fait prisonnier à Omdurman dit que dès que le mahdi a eu connaissance des préparatifs du gouvernement égyptien, il a traité ses prisonniers avec plus de despotisme et de cruauté.

Il est probable que ces prisonniers, qui ont déjà subi la circoncision, seront mis à mort.

On télégraphie du Caire au *Times* :

« La reine a télégraphié à lord Cromer de transmettre ses félicitations au sirdar et aux troupes placées sous ses ordres ».

LA CAISSE DE LA DETTE

Londres, 10 juin.

Un journal anglais publie ce qui suit :

« Même si le jugement de la caisse de la dette est confirmé en appel, le remboursement immédiat par le gouvernement égyptien de l'argent qu'il a perçu ne saurait être ordonné.

Les Français ne feraient pas preuve de prévoyance politique en nous forçant à continuer la campagne du Soudan avec notre propre argent, car il est évident que nous acquérons un droit indiscutable sur le territoire que nous pourrons conquérir sur l'Egypte.

Ceci est leur affaire, mais il est amusant que les Français soient soutenus par les partisans de la politique Anglo-Egyptienne ».

TRIPLE EXECUTION

Londres, 10 juin.

Trois condamnés à mort, Power, Milson et Scanlan ont été exécutés ce matin à la prison de Newgate.

UN EFFONDREMENT

Alger, 10 juin.

Une masse énorme de terres et de rochers, évaluée à trois cent mille mètres cubes, s'est écroulée, pendant la nuit, entraînant la mort de huit ouvriers et les blessants d'extraction de la carrière de Montbrun et [illegible].

On ne peut songer au déblayement de la carrière, qui est comblée sur une hauteur de cinquante mètres environ et qui sera abandonnée à tout jamais.

Il n'y a aucun accident de personne, car les trois cent vingt ouvriers qui sont occupés dans cette carrière n'y travaillent que le jour. Dans ces cas, on est en aide de terre. Il ne des plus épouvantables catastrophes de l'année.

HORRIBLE VENGEANCE

Grenoble, 10 juin.

[illegible] le drame s'est déroulé aujourd'hui à Vienne. Au cours d'une discussion entre un patron de cette localité, M. Astier, et un de ses ouvriers, nommé Magnot, au sujet des revendications du [illegible], Magnot, qui passe pour être anarchiste, a porté à M. Astier, un terrible coup de poignard sur lui a percé l'intestin, grièvement blessant une horrible blessure de près de 10 centimètres de longueur. M. Astier, qui était accourue aux cris poussés par son mari, a reçu également deux coups de couteau à la lèvre supérieure et à la [illegible] qui a été traversée. Le meurtrier a pris la fuite. Des gendarmes lancés à sa poursuite n'ont encore pu l'arrêter. M. Astier est mourant.

L'ENQUÊTE SUR JAMESON

Londres, 10 juin.

On télégraphie de Capetown au *Times* :

« Le Parlement du Cap a voté un bill donnant pouvoir à la commission d'enquête sur l'affaire Jameson de réclamer la production de toutes les dépêches concernant cette affaire.

PROCLAMATION DE MENELICK

Aden, 10 juin.

Ménélick, dès sa rentrée à Adhoa, a publié une proclamation disant qu'il était prêt à rendre les prisonniers italiens contre la reconnaissance écrite de son indépendance et à se maintenir lui-même dans les limites de la ligne Mare-Belesa sans jeter d'un concours aux derviches contre les italiens et les Egyptiens.

Le roi a ou et qu'il veut se consacrer entièrement au développement pacifique de son empire.

LES OBSÈQUES DE J. SIMON

Paris, 10 juin.

Les obsèques de M. Jules Simon auront lieu samedi à midi, à la Madeleine. L'inhumation sera faite au cimetière Montmartre, où la famille possède un caveau.

M. Philippe Crozier, directeur du protocole, et M. Sevilla, directeur de la Compagnie des pompes funèbres, se sont réunis cet après-midi au ministère de l'Instruction publique pour arrêter les dispositions relatives aux obsèques.

LES TROUBLES DE CRÈTE

Athènes, 10 juin.

L'*Asty* apprend que le comité des réformes de Crète formule les conditions suivantes :

Nomination d'un gouverneur général sous la garantie des puissances et renouvelable tous les cinq ans ; indépendance économique de l'île avec droit sur la moitié des revenus de douanes ; réorganisation de la gendarmerie avec l'établissement, à la Canée d'une école militaire spéciale, et, à cet effet, réunion de l'administration civile et militaire aux mains du gouverneur ; enfin, le gouverneur seul aurait droit de veto sur les lois votées par l'assemblée.

PATRIOTISME BOURGEOIS

Bruxelles, 10 juin.

Depuis quelques années le vaste bassin [illegible] est devenu le centre le plus [illegible] de l'industrie russe. Sur les 14 sociétés étrangères qui y sont établies, on compte [illegible] belges, 3 françaises, 2 allemandes et 1 anglaise.

Les entreprises belges représentent un capital de 179 millions de francs, sans compter les nombreux millions placés par les belges dans des sociétés anglaises au [illegible].

La caserne pour les fils d'ouvriers et la [illegible] pour les ouvriers privés de travail, telle est la pratique du patriotisme bourgeois.

AGITATION OUVRIÈRE

Calais, 10 juin.

Hier soir, une foule considérable d'ouvrières et d'ouvriers en tulle s'est groupée place de la République, rue Nationale, et rue du Temple, pour attendre la sortie des ouvrières au raccommodage à l'usine Robert-West, sujet anglais, chez lequel tiennent deux raccommodeuses, c'est-à-dire la totalité de l'atelier, sont en grève depuis hier, à cause d'un changement dans la base des salaires et du renvoi d'une ouvrière et d'une sous-maîtresse, qui avaient protesté au nom de leurs camarades, et dont les grévistes demandent la réintégration.

On ne signale pas d'incidents.

BULLETIN DU JOUR

Contre les Ouvriers

Toute la politique du cabinet Méline, on le croit, les déclarations du ministre de l'intérieur, consistait à [illegible] électoralisme. C'est net et clair, mais ce n'est pas complet. M. Barthou pour être complet, et tout ajouter, de ministre avait [illegible] pour mission de combattre les ouvriers et de s'opposer à toutes les tentatives qu'ils peuvent faire pour améliorer leur situation.

Mais un incident dû au [illegible] député de Paris interpellant le ministre de la guerre sur ces réductions de salaires, variant de [illegible] pour cent, imposées aux ouvriers civils travaillant dans les ateliers militaires de Puteaux.

L'orléaniste Billot, forcé de reconnaître le bien fondé des reproches qui lui étaient adressés par l'interpellateur, se borna à plaider les circonstances atténuantes dans une argumentation extrêmement confuse, et demanda le vote de l'ordre du jour pur et simple, que la Chambre, obéissante, usuelle tout adopta par 378 voix contre 177.

Dans la même journée, un autre fait, encore plus significatif, s'est produit, établissant d'une façon formelle que si le ministère Méline [illegible] pour le duc de la [illegible] et pour les autres [illegible] ils [illegible] pas [illegible] pour les travailleurs [illegible] méprisés.

Nous avons deux fois [illegible] différentes reprises, des démarches faites auprès du ministère des finances, auxquels ils désiraient [illegible] quelques réclamations.

Par deux fois, leurs démarches restèrent [illegible] après [illegible] M. Cochery, du gaz répondre mais, en un ministre réactionnaire qui est, il le fit de façon [illegible] offrir aux [illegible] ouvrières au raccommodage à l'usine Robert-West, sujet anglais, chez lequel tiennent deux raccommodeuses, c'est-à-dire la totalité de l'atelier, sont en grève depuis hier, à cause d'un changement dans la base des salaires et du renvoi d'une ouvrière et d'une sous-maîtresse, qui avaient protesté au nom de leurs camarades, et dont les grévistes demandent la réintégration.

On ne signale pas d'incidents.

LA COMMUNE

M. Lissagaray vient de publier une nouvelle édition de son *Histoire de la Commune de 1871*. Les hommes de notre génération, qui n'ont pas vu ce grand mouvement ou qui étaient enfants à peine quand il a éclaté, cherchent avidement tout ce qui peut leur en éclairer le sens.

J'ai à peine besoin de dire que, par la puissance de ses tableaux, de tant de couleur et de relief, par l'émotion vive, M. Lissagaray fut aisément [illegible] et Gambetta, qui accusait si amèrement la défense nationale de sa mollesse à Paris, eut peut-être collaboré avec Paris révolutionnaire. Sous le drapeau socialiste et national se serait faite la jonction du peuple ouvrier et de la bourgeoisie républicaine la plus ardente. Mais au 18 mars la Commune ne pouvait plus remettre la France debout contre l'étranger. La France vaincue sous l'Empire, vaincue sous le gouvernement de la bourgeoisie républicaine, meurtrie de cette double étreinte à travers deux régimes ne pouvait plus reprendre la lutte. La Commune pouvait pousser un cri de guerre contre la réaction, elle ne pouvait pas pousser un cri de guerre contre l'envahisseur. Or, dans notre pays, tout mouvement révolutionnaire qui ne peut pas d'emblée s'implanter en mouvement national est condamné à périr.

Enfin, et c'est là, je crois, la dernière raison de l'échec de la Commune, tandis que Paris avait pu juger de près, pendant le siège, la lâcheté, l'incohérence et l'impuissance des hommes de la Défense nationale, ils avaient gardé pour la province tout leur prestige, et la gauche de Versailles, groupée autour de M. Thiers, semblait servir de caution pour la République. De la l'hésitation de la province à suivre le grand mouvement parisien.

Et pourtant, comme jamais l'énergie humaine ne se perd, c'est cette Commune condamnée à périr, mais héroïque en sa foi, qui a sauvé la République. Et elle a donné ainsi le droit au prolétariat de la rêver, de la diriger comme sienne, quand il en prendra possession. Ce n'est pas, du social, une chose qui se répète, mais une chose qui, marquée de son sceau.

Jean JAURÈS
Député de Carmaux.

A LA CHAMBRE

ÉTUDIANTS ET MÉDECINS ÉTRANGERS

Un discours de Jules Guesde

A la dernière séance de la Chambre, M. Georges Berry a demandé au ministre de l'Instruction publique quelles mesures étrangères qui viennent suivre le cours de nos facultés de médecine pourront profiter du droit de France, quelle condition d'être pourvus du diplôme de bachelier. La demande [illegible] que les médecins [illegible] étrangères ne puissent exercer en France.

Sur l'intervention de M. Lannelongue, la question de M. Berry a été transformée en interpellation et comme des ordres du jour motivés énoncant les restrictions des questionnaires et des interpellateurs, à l'exercice de la profession médicale étaient déposés, notre ami Jules Guesde est monté à la tribune pour réclamer l'ordre du jour pur et simple et a prononcé un discours d'une logique tellement serrée que la Chambre a voté un ordre du jour analogue, équivalant presque à l'ordre du jour pur et simple réclamé par l'éloquent député de Roubaix.

Voici, d'après l'*Officiel*, le court mais substantiel discours de Jules Guesde.

Discours de Jules Guesde

M. le président. — La parole est à M. Guesde.

Le citoyen **Jules Guesde**. — Messieurs, j'ai à dire très brièvement comment et pourquoi mes amis et moi nous votera « contre » les deux ordres du jour sur lesquels la Chambre va être appelée à statuer.

Il y a d'abord, à notre sens, une contradiction absolue entre les nécessités scientifiques telles que elles ont été développées tout à l'heure à la tribune par M. le ministre de l'Instruction publique et par M. Lannelongue et les conclusions représentées par ces deux ordres du jour motivés.

L'intérêt de la science, de l'enseignement supérieur français et de la France, avez-vous dit, est d'ouvrir toute grande notre frontière, de façon que de tous les points de l'Europe et du monde on puisse venir boire librement à la grande coupe scientifique que représente et doit représenter notre grand pays. Et après avoir ainsi affirmé la nécessité, même au point de vue patriotique, d'internationaliser la science, l'enseignement scientifique français, vous ne vous préoccupez les uns après les autres que de murer les portes que vous venez d'ouvrir, que de fermer, en réalité, la frontière que vous n'avez abaissée qu'en parole, théoriquement.

C'est ainsi que les uns, après avoir créé en collaboration avec Pasteur ces sociétés dont on nous parlait tout à l'heure, chargées de battre le rappel des étudiants étrangers, en Ecosse, en Orient, aux Etats-Unis, sont venus dire avec M. Lannelongue à ces étudiants appelés de partout : « Venez chez nous, on vous recevra, mais seulement s'il y a de la place. »

D'autres ont dit : « On vous soumettra au régime de l'admission temporaire : liberté de vous importer, mais à une condition : c'est que vous devrez vous réexporter vous-même vos études une fois terminées. »

D'autres ont dit enfin : « On créera pour vous un diplôme spécial ; ce ne sera pas celui que nous délivrons à nos nationaux ; ce sera un sorte de diplôme blanc, qui n'aura pas pour vous de valeur en France, c'est-à-dire dans le pays que vous avez choisi, ou vous êtes venus apprendre, commun er avec nous sous les espèces de la science. *Mouvements divers.*

Je dis qu'il y a là une contradiction absolue, et tout cela dans quel intérêt ? Dans un intérêt professionnel, étroitement professionnel, car vous parlez d'intérêt national, mais il y a deux intérêts nationaux dans la question qui s'agite ici, il y a l'intérêt de quelques-uns qui vivent de la maladie des autres et il y a l'intérêt de ceux qui par millions, malades ou pouvant le devenir, appellent quelle que soit leur nationalité, les médecins qui n'existent pas en France en quantité suffisante et très bien [illegible] à l'extrême gauche.)

Il y a là deux intérêts nationaux opposés et sacrifiant l'intérêt national au plus grand nombre à l'intérêt de quelques professionnels, vous demandez que la France républicaine prenne aujourd'hui des mesures qui auraient fait reculer [illegible] pas seulement la République sans républicains de Mac Mahon mais l'Empire et la marche de Juillet. Mouvements divers.

Vous ne pouvez pas entrer dans une pareille voie, vous le pouvez d'autant moins que lorsqu'il s'agit d'une autre invasion autrement périlleuse comme [illegible] que [illegible] la [illegible] ouvriers français, [illegible] dans toutes nos usines, [illegible] par l'égoïsme patronal, par l'appétit de profits des employeurs. [illegible] bien à l'extrême gauche. — Protestations à droite. Au centre vous avez dix-huit cent mille bras étrangers, Italiens, Belges, Allemands, Suisses. Vous n'avez rien fait et rien voulu faire pour protéger les [illegible] du travail manuel du travail de l'usine. Insuffisant votre néo-protectionnisme parmi la catégorie prétendue de la classe bourgeoise, [illegible] que [illegible] vous est interdit de le faire.

En tous cas, les socialistes ne sauraient s'associer à des mesures de protection [illegible] qui ne seraient [illegible] que vous laissez complètement à la [illegible] le travail [illegible] pour tout notre pays existant industriel. Comment lorsqu'il s'agit des intérêts de la science vous les sacrifierez aux intérêts d'une poignée de professionnels, alors que lorsqu'il s'agit du cœur même, des forces vives du pays, du peuple ouvrier, *votre internationalisme* supprime toute frontière pour laisser passer les bénéfices patronaux, la spéculation capitaliste. [illegible] très bien à l'extrême gauche qui se sert des alliances [illegible] pour [illegible] nos produits.

Nous ne pouvons, pour deux raisons principales, voter les mesures du genre de celles qui nous sont proposées parce que, d'une [illegible] elles [illegible] et surtout parce que [illegible] vous [illegible] à l'extrême gauche.

[illegible] Ample réclame par [illegible] contre [illegible] Chambre [illegible] à droite [illegible] gauche.

[illegible] Guesde.

Ordre du jour pur et simple [illegible] Berry [illegible] Lannelongue [illegible] ordre du jour [illegible] Guesde.

Guide RAYMOND.

LA JUSTICE A MADAGASCAR

(De notre correspondant)

Paris, 10 juin.

Le ministère des colonies a soumis, hier matin, à la signature du président de la République un décret [illegible] Madagascar.

[illegible] Le décret [illegible] par le président général, [illegible] ministère [illegible] le fonctionnement [illegible] notre nouvelle [illegible].

[illegible] les magistrats [illegible] que celle qui leur était attribuée par le décret du [illegible] décembre [illegible].

Il supprime tamment un poste de conseiller et un poste de lieutenant de juge ainsi que les justices de paix de Tananarive, de Tamatave et de Majunga dont les affaires seront dorénavant jugées par les tribunaux de première instance existant dans ces localités.

Le résident général est autorisé, en outre à conférer par arrêté les fonctions de juge de paix aux résidents, s'il en est besoin.

Cette réorganisation des cadres a exigé un remaniement des règles de la compétence et de la procédure.

Les tribunaux français connaissent de toutes les contestations entre Européens ou assimilés ou entre Européens ou assimilés et indigènes. Toutefois les indigènes peuvent s'entendre pour porter leurs différends devant les travaux français.

Au point de vue répressif, les tribunaux indigènes sont seulement compétents pour les crimes et délits commis par des indigènes contre des indigènes et ils appliquent la du pays, avec cette restriction qu'il leur est interdit de prononcer les peines admises par les coutumes locales mais qui éprouve notre civilisation.

Comme au Seize-Mai

Montpellier, 10 juin.

« La procession de la Fête-Dieu de la paroisse Saint-Denis est sortie aujourd'hui de l'église.

Ce fait ne s'était pas produit depuis 1877, sous le gouvernement du Seize-Mai.

L'ÈRE DES PROCESSIONS

Sous ce titre, Henri Rochefort publie dans l'*Intransigeant*, un article que lui ont suggéré les grotesques manifestations auxquelles les cléricaux du Nord et du Midi se sont livrés à l'occasion de la fête qu'ils ont célébrée dimanche dernier, en l'honneur du nonce. Donnons, in-extenso, l'article de Rochefort.

Le ministère est simplement en train d'organiser la guerre religieuse. Il ne nous manque qu'un Henri de Guise pour que nous soyons en pleine Ligue. A Roubaix, à Brest et bientôt partout, les processions et les promenades du saint sacrement provoquent le bon sens public en s'emparant des chaussées et des trottoirs.

Alors, comme aux caniques des bonnes [illegible] la foule répond par la *Marseillaise*, la police, instituée pour protéger les cléricaux en même temps que pour assommer les républicains, tombe à coups de poing sur les prolétaires et salue à coups de chapeau les processionnaires.

Il y a très peu de jours, les [illegible] cléricaux avaient [illegible] forcer les passants à se découvrir devant ces bannières dans une [illegible] nades. Le docteur Barthou, [illegible] chemin du nommé Molinier, [illegible] morts à se reprocher [illegible] se reproche point.

Quand les [illegible] congréganiste Stanislas [illegible] quelques Contrafatti [illegible] il y a trois semaines [illegible] fenêtres de l'[illegible] Socialiste [illegible] la [illegible] la [illegible] la [illegible] de [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible]